



Doc. 13371

16 décembre 2013

Respect des droits de l'homme en Ukraine, en particulier le droit de réunion

Question écrite n° 648 au Comité des Ministres

de M. Mogens JENSEN, Danemark, Groupe socialiste

Selon les médias, les manifestations pacifiques et légales qui ont eu lieu récemment à Kiev ont fait face à la violence policière, à l'usage de gaz lacrymogènes et au matraquage arbitraire des manifestants.

Dans ce contexte, M. Mogens Jensen,

Demande au Comité des Ministres,

Quelles mesures le Comité des Ministres entend-il prendre pour veiller à ce que les autorités ukrainiennes respectent la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, en particulier le droit de réunion ?

